



L'édito du Maire

Ce n'est un secret pour personne, l'État réduit ses dotations aux collectivités locales. Pour Perrouse et Villers le Temple, elles sont constituées de la *dotation forfaitaire*, de la *dotation de solidarité rurale* et de la *dotation élu local*. Pour 2016, l'ensemble se montera à 28 095 €, contre 30 795 € en 2014, soit une baisse de presque 9% en 2 ans. Cette baisse est constituée en fait d'une baisse de 15% de la dotation forfaitaire (la plus élevée à 20 536 €) légèrement compensée par une hausse de 20% de la dotation rurale (à 4 664 €).

À ces réductions s'ajoute la suppression de la gratuité de certains services, comme la convention ATESAT qui permettait de réaliser l'étude des projets de voirie gratuitement. Désormais, ce service est facturé 10% du montant des travaux ! De même, à compter du 1^{er} janvier 2017, les autorisations d'urbanisme (permis de construire et permis d'aménager) seront payants...

Nous avons pris la décision de ne pas augmenter les taux des taxes locales en 2016 mais la revalorisation des bases décidée par l'État ainsi que la construction de quelques habitations nouvelles sur Perrouse feront que la recette fiscale sera malgré tout en légère hausse cette année, à 27 681 €, soit 1 238 € de plus que l'année dernière.

Les communes devront faire preuve d'imagination dans les prochaines années pour arriver à financer leur développement sans trop faire appel au portefeuille de leurs concitoyens.

Le Maire
Roland GASTINE

Pour comprendre les critères qui composent les dotations aux collectivités locales, voir la page :

www.collectivites-locales.gouv.fr/dotation-globale-fonctionnement-dgf-des-communes

Complétez votre information en visitant le site web de la commune, www.perrouse.org, qui contient des informations pratiques et historiques, mais également en interagissant sur la page Facebook www.facebook.com/perrouse qui permet d'avoir les actualités en direct.

Vœux du maire et galette

Cette année le conseil a souhaité inviter tous les habitants pour un moment de convivialité en début d'année afin d'écouter les vœux du maire et s'informer sur les projets de la commune. Cette présentation des projets se tenait les années précédentes au début du *repas des anciens* qui par définition ne concerne pas toute la population.

La cérémonie a rassemblé un public nombreux et le conseil a rencontré avec plaisir des habitants qui ne viennent pas forcément aux autres cérémonies du 11 novembre ou du 8 mai, ainsi que de nouveaux arrivants dans la commune.

Le discours du maire a été suivi d'une galette et d'un verre de l'amitié.



Le maire a évoqué les réalisations de 2015 et les projets, et a souhaité ses meilleurs vœux à tous.



L'audience a autant goûté le discours que la galette...

Agenda : 27 novembre 2016 : bourse multicollecion
4 décembre 2016 : loto
30 avril 2017 : vide-grenier

Pôle scolaire

❶ La question de la sécurité sur le parking du pôle scolaire a été abordée lors du conseil d'école de février dernier. Des soucis ont été rencontrés lors de la sortie des classes du fait du grand nombre d'élèves sortant à pied seuls pour se diriger vers les voitures stationnées sur le parking où les attendent leurs parents. Il est désormais demandé aux parents de venir chercher leurs enfants à la sortie près du panneau d'affichage et d'assurer eux-mêmes leur sécurité jusqu'à leur véhicule.

❷ Une sortie en classe découverte concernant 58 élèves de CE1 à CM2 aura lieu du 13 au 17 juin sur les bords du lac Saint Point. Le séjour, d'un coût total de 296 € par enfant ne coûtera au final que 130 € à la charge des familles grâce aux subventions du Conseil Départemental (23 €), de la CCPR (23 €), des fonds collectés par l'association école ouverte (120 €) et de la participation des mairies (20 à 40 € selon les communes).

❸ Les effectifs des élèves sont en baisse légère année après année du fait de nombreux départs vers le collège qui ne sont pas compensés par l'arrivée de jeunes enfants. La rentrée 2015 a concerné 109 élèves, dont 34 élèves en cours moyen, 24 élèves en cours élémentaire, 28 élèves en cours préparatoire et grande section de maternelle et 23 élèves en petite et moyenne section de maternelle. La rentrée 2016 devrait concerner 103 élèves. Le risque de fermeture d'une classe, bien réel, est finalement écarté suite à la décision de la CCPR de transférer une classe de Sorans-lès-Breurey à Perrouse.



L'Association Communale de Chasse Agréée de Perrouse, présidée par Marc NOIROT, compte actuellement 16 membres. Ils se retrouvent le samedi et le dimanche, pour chasser le grand gibier de mi-septembre à mi-janvier.

Bourse multi-collection

Le comité des fêtes de Perrouse a organisé le 29 novembre dernier sa première bourse multi-collection rassemblant une dizaine d'exposants spécialisés dans toutes sortes de collections : fèves, capsules de champagnes, voitures miniatures, pièces et monnaies, jouets anciens, pins, etc. Cette manifestation a attiré un public nombreux de collectionneurs et de curieux, ce qui a rassuré le comité qui en a programmé la prochaine édition le 27 novembre 2016.



Relevés de vitesse

Des mesures de vitesse des véhicules ont été faites en février à la sortie de Perrouse vers Cromary, dans les deux sens, à l'aide d'un dispositif de mesure composé de deux câbles fixés au sol. Un total de 2200 véhicules sont passés dans chaque sens durant la campagne de mesure, soit environ 310 par jour.

Il a été relevé que 85% des véhicules passent à cet endroit à moins de 63 km/h. Donc 15% des véhicules arrivant de Cromary roulent plus vite avant la zone du ralentisseur qui est normalement limitée à 30 km/h. Les véhicules sortant de Perrouse accélèrent également assez fortement dès le ralentisseur passé, bien que la limite de fin d'agglomération soit plus loin. Cette mesure ponctuelle confirme le constat que chacun peut faire chaque jour, y compris de la part d'habitants de la commune. Il est de la responsabilité de chacun d'adapter sa vitesse à l'étroitesse des rues.

Une vigilance particulière est demandée dans la rue du stade, où l'entrée dans le village est limitée à 30 km/h et où la montée au stade débouche sur la sortie des vestiaires et le parking de l'école où de nombreux enfants circulent à pied.

La commune a décidé de porter plainte contre un véhicule de location transportant des gravats qui a traversé Perrouse à vive allure dimanche 13 mars tout en semant des déchets sur son passage. Plus tard, 2 à 3 m³ de déchets ont été retrouvés dans la forêt !

Protection citoyenne

Le dispositif *participation citoyenne* proposé par la gendarmerie et la préfecture aux mairies volontaires vise à prévenir les cambriolages et les incivilités par la vigilance et la responsabilité des habitants. Il vient en complément de l'action habituelle des forces de l'ordre et des autres mesures prises par les communes.

Les communes ayant mis en place ce dispositif ont vu en moyenne une baisse de 30% de la délinquance. Près de chez nous, la commune de Rioz n'a recensé aucun cambriolage en 10 mois suite à la mise en place de ce dispositif.



Le dispositif repose sur une formation des habitants à la prévention des risques à l'aide de conseils de bon sens visant par exemple à :

- ne pas laisser trainer d'outils ou d'échelle accessibles dans le jardin,
- ne pas laisser la porte de la maison ouverte quand on est sur la terrasse derrière,
- ne pas signaler son absence à l'aide d'un mot sur la porte, etc.

Il se complète de conseils de vigilance afin de signaler les comportements suspects : véhicule inhabituel circulant à faible vitesse dans tout le village, véhicule stationnant devant un voisin en vacance, démarcheur insistant qui vise les maisons isolées ou les personnes âgées, etc.

Les statistiques nationales montrent que 80% des cambriolages ont lieu de jour, dont 55% entre 14 h et 17 h. Un sur cinq seulement a lieu la nuit.

Dans tous les cas, la population doit se contenter de signaler les faits, soit aux correspondants relais du quartier, soit en composant le 17, ce qui permettra au central d'envoyer la patrouille la plus proche. Ne jamais intervenir directement !

De même, cela ne doit pas servir à entretenir les petits litiges entre voisins, mais au contraire de permettre un meilleur vivre-ensemble par l'entraide et la solidarité.

Le protocole d'accord devrait être signé dans les prochaines semaines entre la mairie, la gendarmerie et la préfecture, et une information détaillée des habitants aura lieu par la suite.

La commune a fait l'effort d'embaucher un employé communal pour améliorer l'entretien du village. De nouvelles décorations arbustives ont été mises en place. Ces efforts sont anéantis par certains conducteurs qui n'hésitent pas à rouler sur les trottoirs et les plantations !



Présentation au public du dispositif de participation citoyenne par la gendarmerie de Haute-Saône, le jeudi 24 mars dernier à la salle des fêtes de Perrouse, devant environ 25 de nos concitoyens.

Éclairage la nuit

L'éclairage public est éteint de minuit à 5 heures le matin, et l'allumage est déclenché le soir par un détecteur, ce qui a entraîné une baisse de la consommation d'électricité de 40%. En dehors des considérations économiques, l'extinction de l'éclairage public la nuit réduit aussi la pollution lumineuse et les nuisances envers la faune nocturne qui retrouve une vraie alternance jour-nuit propice à son développement.

C'est également favorable pour l'observation du ciel étoilé. Nos anciens connaissaient les constellations et pouvaient se déplacer et s'orienter la nuit, chose que seuls les astronomes amateurs savent faire aujourd'hui. Les citadins ont perdu la vision du ciel à cause de la pollution lumineuse ; en témoigne le soir le dôme de lumière rouge-orange sur l'horizon sud depuis Perrouse pour se convaincre de la puissance de l'éclairage bisontin. À Perrouse, nous pouvons encore observer la voie lactée les soirs de beau temps, surtout après 22 h quand l'éclairage du stade s'éteint, et plus encore après minuit quand la commune passe en mode nuit en éteignant les lampadaires. Nous vivons en zone rurale et le respect de la nature passe également par là.

Pour en savoir plus :

www.anpcen.fr/docs/20130810134255_diqrsp_doc89.pdf

Comité des fêtes

Les bons résultats obtenus aux manifestations organisées cette année ont permis de soutenir 2 familles pour envoyer leurs enfants du collège de Rioz en voyage linguistique.

Les cartes Avantages Jeunes seront également offertes pour la prochaine année scolaire à ceux qui en feront la demande. Un courrier parviendra aux intéressés.

L'influence de l'abbaye de Saint Vincent sur Perrouse

Une grande partie de Perrouse appartenait à l'abbaye de Saint Vincent de Besançon jusqu'en 1789. Les documents sur l'abbaye de Saint Vincent nous donnent des informations précieuses. Ces documents ont été répertoriés dans l'inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 du département du Doubs.

Cet inventaire fait notamment référence à l'inventaire général des titres et papiers de l'abbaye de Saint Vincent, Tome 2 de 1736, que l'on trouve aux archives départementales à Besançon. Quelques exemples d'informations contenues dans ces documents :

1420 : un impôt est levé sur les habitants de Devecey et Perrouse, pour la bienvenue de Pierre Armenier, abbé de Saint Vincent.

1529 : création de l'office de l'infirmerie de l'abbaye de Saint Vincent. Ses dépendances sont la cure de Cromary et une portion de la seigneurie de Perrouse.

1600 : le procès de trois sorcières est tenu à Perrouse par devant l'inquisiteur et le juge de l'abbaye.

1674 : la portion de la seigneurie de Pérouse appartenant à Charles-François de Granvelle, est achetée par l'abbaye. La même année, le Comte de Saint-Amour promet aux bénédictins 14 000 francs et leur vend son domaine de Perrouse pour 1 000 francs, afin de régler une dette de 15 000 francs.

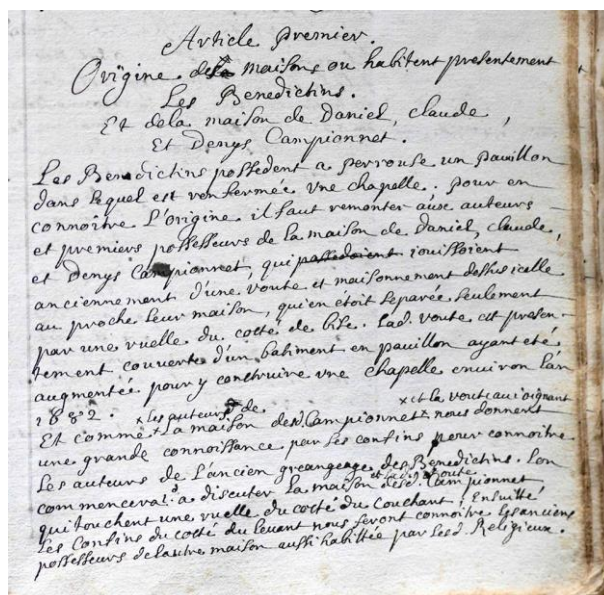
Dans l'inventaire général des titres et papiers de l'abbaye de Saint Vincent cité précédemment, un long chapitre est consacré au descriptif des maisons de Perrouse : « *Éclaircissement touchant les possesseurs de plusieurs maisons des particuliers de Perrouse dépendantes des différentes seigneuries des religieux bénédictins de Saint Vincent de Besançon, seigneurs dudit Perrouse.* »

Les maisons sont décrites une par une, avec « *les preuves de leurs anciennes origines, leurs charges et redevances dont elles sont affectées envers lesdits seigneurs* »

« *L'on commencera par la maison des religieux, ensuite les autres maisons des particuliers du même côté selon la proximité des unes et des autres. L'on passera de l'autre côté de la Chavière publique pour traiter de la maison de Claude Pierre Voisin qui est la première du côté de Besançon pour finir ensuite à la maison d'Henry Ferriot du côté de Cromary.* »

C'est ainsi que nous apprenons que les bénédictins ont construit une chapelle vers **1682**. Elle était positionnée à côté de leur maison qui se situait vers la mairie actuelle. Une permission a été accordée le **5 juillet 1691** aux religieux de Saint Vincent par Monseigneur l'Archevêque Antoine Pierre de Grammont de célébrer la messe dans leur chapelle de Perrouse (sans son de cloche, ni convocation du peuple). Cette chapelle était dédiée à Saint Joseph.

Une des maisons suivantes était la maison contenant le four banal, dont les revenus appartenaient à « l'office de l'enfermier ». Par le traité du **8 mars 1662** entre les bénédictins et les habitants de Perrouse, les bénédictins permettent aux habitants d'avoir des fours chez eux en payant aux religieux deux mesures de froment par ménage.



Un travail approfondi sur les informations contenues dans ce chapitre sur les maisons de Perrouse devrait nous permettre de faire une cartographie du village avant la révolution.

La **Commission Histoire** de Perrouse travaille sur les archives papier stockées à la mairie et sur les archives régionales disponibles en ligne, afin de ressusciter la petite histoire de la commune.

Si vous disposez de documents intéressants que vous souhaitez partager (photos, actes entre 1800 et 1970) contactez la commission sur histoire@perrouse.org ou en allant à la mairie.